



# AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Par la présente, toute la population est invitée à assister à l'assemblée générale annuelle de la Corporation de gestion du Parc régional de Val-D'Irène. **Considérant le contexte actuel en lien avec la COVID-19 et les mesures sanitaires mises en place, cette assemblée générale se tiendra en visioconférence** aux moment et lieu suivants :

**Date :** Jeudi le 4 novembre 2021

**Heure :** 19h00 : Branchement à la plate-forme Google Meet et prise de présence  
19h20 : Début de l'assemblée

**Lieu** Rencontre Google Meet à l'adresse suivante : [meet.google.com/ucv-naev-xwx](https://meet.google.com/ucv-naev-xwx)  
L'accès à la visioconférence est aussi disponible sur la page d'accueil de la station à l'adresse [www.valdi.ski](http://www.valdi.ski)

## Les points à l'ordre du jour sont, entre autres :

1. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 octobre 2020
2. Présentation des états financiers au 31 mai 2021
3. Rapport du conseil d'administration
4. Rapport d'activités
5. Ratification des actes des administrateurs
6. Nomination d'un vérificateur comptable
7. Élections

## Élection au poste d'administratrice ou d'administrateur

Lors de cette assemblée, il y aura une élection pour les collèges électoraux suivants :

- **Siège 5 : Représentant du collège électoral secteur financier, de gestion et des affaires** (actionnaire, propriétaire, administrateur ou dirigeant actuel, à la retraite ou ayant œuvré au sein d'une entreprise ou d'un organisme, notamment du secteur financier, bancaire, cabinets comptables, organismes développement socio-économique) ;
- **Siège 7 : Représentant du collège électoral secteur touristique-promotion** Peut siéger tout actionnaire, propriétaire, administrateur ou dirigeant actuel, à la retraite ou ayant œuvré, au sein d'entreprise ou d'organisme à vocation touristique ou de promotion.

Toute mise en candidature doit être effectuée par l'envoi d'un bulletin de présentation dûment complété et signé. Le dépôt du bulletin, pour être valide, doit être acheminé par courrier électronique à [direction@valdi.ski](mailto:direction@valdi.ski) au plus tard le jeudi le 4 novembre 2020 à 16h. Tout bulletin incomplet ou déposé en retard sera rejeté.

**Manuel Cantin, président**  
Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène

DONNÉ À SAINTE-IRÈNE LE 18 OCTOBRE 2021